

**Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 4,16 € ht la ligne**

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Adjudications immobilières

7200953201 - VJ  
**SELARL ALPHA LEGIS**  
Société d'Avocats inscrite au Barreau de SAINT-MALO-DINAN  
Siège social : 4, rue du Jaurain, 35400 SAINT-MALO  
Représentée par Me Cécile MONCOIS - Avocat Associé (Tél. 02 99 56 44 30)

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le vendredi 24 mai 2019 à 14 h 00  
A la barre du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, au Palais de Justice, 49, avenue Aristide Briand.

Commune de PLEURTUIT (56730) Domaine de Pontphily  
Résidence « Le Château »

1 - Dans un ensemble immobilier ainsi dénommé  
Section ZS N° 461 lieudit « Clos du Chataigner » pour une contenance de 1 ha 52 a 79 ca.  
Étant précisé qu'à la suite de la division de la parcelle ZS 461 en 092 à 099, l'assiette de la copropriété est désormais cadastrée ZS N° 892-893-894-895-896-897-898 et 899.

Lot numéro mille quarante deux (1.042)  
Un appartement au rez-de-chaussée, portant le numéro 1042 du plan du rez-de-chaussée avec terrasse privative.

Et les cent quarante-quatre/millièmes (144/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les cent cinquante/millièmes (150/1000èmes) de la propriété des parties communes particulières au bâtiment.

Lot numéro mille quarante cinq (1.045)  
Un appartement sous-sol portant le numéro 1045 du plan du rez-de-chaussée avec jardin privatif.

Et les soixante et onze/millièmes (71/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les deux/millièmes (2/1000èmes) de la propriété des parties communes particulières au bâtiment.

Lot numéro mille six (1.006)  
Un parking portant le N° 1006 du plan de masse.

Et les deux/millièmes (2/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro mille sept (1.007)  
Un parking portant le N° 1007 du plan de masse.

Et les deux/millièmes (2/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION - RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ**  
L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître DEGANO, notaire à Saint-Malo, le 28 octobre 2004 dont une copie authentique a été publiée à la conservation des hypothèques de Saint-Malo, le 15 décembre 2004, volume 2004 P N° 9158.

Ledit état descriptif de division - règlement de copropriété modifié  
- aux termes d'un acte reçu par Maître VERCOUTÈRE, notaire à Saint-Malo le 25 mars 2005 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de Saint-Malo, le 27 avril 2005 volume 2005 P N° 2946.

Rectifié suivant attestation rectificative en date du 1er juin 2005 publiée au bureau des hypothèques de Saint-Malo le 9 juin 2005 volume 2005 P N° 3667.

- aux termes d'un acte reçu par Maître VERCOUTÈRE, notaire à Saint-Malo le 19 décembre 2005 dont une copie authentique a été publiée au Bureau des Hypothèques de Saint-Malo le 3 février 2006, volume 2006 P N° 1128, en ce qu'il portait sur la création du lot 1045, rectifié suivant attestation en date du 14 mars 2006, publiée à la conservation des hypothèques le 5 avril 2006 volume 2006 P N° 2550.

Ledit état descriptif de division - règlement de copropriété  
- aux termes d'un acte reçu par Maître VERCOUTÈRE, notaire à Saint-Malo, le 25 janvier 2006 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de Saint-Malo le 15 mars 2006 volume 2006 P N° 1982.

- aux termes d'un acte reçu par Maître VERCOUTÈRE, notaire à Saint-Malo, le 14 mars 2006, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de Saint-Malo, le 5 avril 2006, volume 2006 P N° 2525 en ce qui concernait l'omission du lot 1043 initialement.

Il - des terres comprenant bois et étang situés derrière la copropriété dénommée « Le Château » sur lesquelles existait un petit bâtiment anciennement usage de réservoir.

Précision ici faite que ces terres dépendent de l'lot 6 du cahier des charges du domaine de Pontphily ayant fait l'objet d'un acte de dépôt établi par Maître BODIN-BERTHEL, notaire à Pleurtuit, le 22 avril 2003, volume 2003 P N° 3430.

**Cadastres**  
- Section ZS N° 380 Clos du Chataigner 00 ha 64 a 73 ca.  
- Section ZS N° 383 Clos du Chataigner 00 ha 32 a 08 ca.  
- Section ZS N° 419 Clos du Chataigner 00 ha 75 a 96 ca.  
- Section ZS N° 422 Clos du Chataigner 00 ha 33 a 33 ca.  
- Section ZS N° 467 Clos du Chataigner 00 ha 21 a 55 ca.  
Total 62 ha 87 a 65 ca.

Mise à prix : 60 000 euros (soixante mille euros)  
Visite sur place le lundi 06 mai 2019 à 11 h 00.  
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution de Saint-Malo et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.  
Enchères par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Saint-Malo-Dinan.  
Et chaque de banque de 10 % du montant de la mise à prix à l'ordre de la CARPA ou caution bancaire Irrevocable.

7200771401 - VJ  
**SELARL NMCG Avocats Associés**  
19 rue de l'Horloge, 22100 DINAN  
Tél. 02 96 85 50 50 Fax 02 96 85 50 51  
contact-saintmalodin@nmcg.fr

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de LA CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE DOL DE BRETAGNE, Société Coopérative dont le capital variable est à responsabilité limitée, régie par les dispositions du Titre III de la Loi du 24 juillet 1867, de la Loi du 10 septembre 1947 et par l'article 5 de l'ordonnance du 16 octobre 1958, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Saint-Malo sous le numéro 777 674 615, agissant pour elle et diligences de son représentant légal domicilié au siège en cette qualité sis 11 rue Yves-Estève à Dol-de-Bretagne (Ille et Vilaine).  
Ayant pour avocat constitué le SELARL NMCG Avocats Associés, agissant par Maître Valérie TAZE, avocat associé, 19 rue de l'Horloge à Dinan (Côtes d'Armor).  
Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques, en un seul lot, de l'immeuble suivant :

Commune de LA FRESNAIS (Ille et Vilaine)  
4 rue du Carouge

Une maison à usage d'habitation, d'une surface habitable de 71,05 m<sup>2</sup>, comprenant :  
- Au rez-de-chaussée : entrée, séjour avec cuisine ouverte, salle d'eau avec WC, garage attenant.  
- À l'étage : dégagement, deux chambres dont l'une communique avec un grenier. Combles perdus au-dessus.  
Cours fermés.

Une parcelle de terre (cadastrée Section D n°283) avec petit cabanon en bois.  
Le tout cadastré Section D n°280 pour 0,61 ca et Section D n°283 pour 31 a 05 ca, soit une contenance totale de 95 a 66 ca.  
Servitude de passage à tous usages énoncée dans l'acte de vente du 3 décembre 2013, publié au Service de la Publicité Foncière de Saint-Malo le 03 janvier 2014, Volume 2014P n°28. (Dasservice du terrain contour cadastré Section D n°284).  
L'immeuble, occupé, fibre à la vente.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-MALO  
Cité Judiciaire, 49 Avenue Aristide-Briand, 35400 Saint-Malo

Le vendredi 24 mai 2019 à 11 h 00

Mise à prix : cinquante mille euros (50 000 euros)  
(Consignation par chèque de banque de 5 000,00 euros - Frais, droits et charges en sus)

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au barreau de Saint-Malo - Dinan et elles ne pourront être inférieures à 1 000,00 euros. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo et au Cabinet de la SELARL NMCG Avocats Associés, 19 rue de l'Horloge à Dinan (Côtes d'Armor), poursuivant la vente (02 96 85 50 50).

Date et heure de la visite : le lundi 13 mai 2019 de 14 h 00 à 15 h 00.  
Pour tous renseignements concernant cette vente, s'adresser :  
- Au Cabinet de la SELARL NMCG Avocats Associés, poursuivant, Tél. 02 96 85 50 50, rédacteur du Cahier des Conditions de Vente,  
- Après des tous Avocats du Barreau de Saint-Malo - Dinan,  
- Au Secrétaire Greffier du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo.

## ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

**T FACILE PERTINENT PROCHE**



**FACILE** Accès simple et rapide aux informations clés  
**PERTINENT** Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités  
**PROCHE** Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 02 99 39 99 62 [www.paysmalouin.com](http://www.paysmalouin.com)  
du lundi au vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

**A LOUER BÂTIMENTS DE STOCKAGE ET COMMERCIAUX**  
ST-MALO de 100 à 600 m<sup>2</sup>  
DINARD proche Bâtiments 300 à 2000 m<sup>2</sup>  
Bâtiments neufs 3,40€ ht/m<sup>2</sup> mensuel  
TOUTS COMMERCES  
**06 07 13 52 95**  
**06 86 86 35 86**

## Avis administratifs

7199983301 - VS  
Commune de SAINT-GUINOUX  
Enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme

### 2ÈME AVIS

Il est rappelé que par arrêté n° 064.2019 en date du 22 mars 2019, M. le Maire de la commune de Saint-Guinoux, responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.  
A cet effet, Mme Annie LIVERNEAUX a été désignée par le Président du Tribunal Administratif en tant que commissaire-enquêteur.  
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint-Guinoux, 2 rue de la Mairie, du mardi 16 avril 2019 au vendredi 17 mai 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture :  
Le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.  
Le mardi de 8 h 30 à 12 h 30.  
Le jeudi de 14 h 00 à 17 h 30.  
Le vendredi de 14 h 00 à 18 h 30.  
Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie les :  
Mardi 16 avril 2019 : de 14 h 00 à 17 h 30.  
Vendredi 26 avril 2019 : de 15 h 30 à 18 h 30.  
Jeudi 9 mai 2019 : de 14 h 30 à 17 h 30.  
Vendredi 17 mai 2019 : de 15 h 30 à 18 h 30.

Le dossier d'enquête publique est consultable à la mairie de Saint-Guinoux, ainsi que sur le site internet [www.saint-guinoux.fr](http://www.saint-guinoux.fr).

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut prendre connaissance du dossier du Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Guinoux, 2 rue de la Mairie - 35430 - SAINT-GUINOUX ou par courriel : [mairie.st.guinoux@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.guinoux@wanadoo.fr)

Son rapport et ses conclusions seront transmis à M. le Maire de Saint-Guinoux dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenu à la disposition du public à la Mairie, 2 rue de la Mairie, 35430, Saint-Guinoux et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, la collectivité organisatrice sera amenée à se prononcer par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

## Commune de LE MINIHC-SUR-RANCE 1ER AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

conjointe portant sur la révision allégée N° 1 et la modification N° 1 du PLU

Par arrêté n° 2019-038 du 15 avril 2019, le maire de Le Minihic-sur-Rance a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur la révision allégée n° 1 et la modification n° 1 du PLU de la commune de Le Minihic-sur-Rance.  
A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Mme Danièle FAYSSE en qualité de commissaire-enquêteur.  
La personne responsable de la révision allégée et de la modification du PLU est la commune de Le Minihic-sur-Rance représentée par son maire, M. Claude RUAUD, dont le siège administratif est situé à la Mairie, place de l'église, 35700 Le Minihic-sur-Rance.  
A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU dans le cadre de la révision allégée n° 1 et dans le cadre de la modification n° 1 sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur et fera l'objet d'une approbation par le conseil municipal pour chaque procédure.  
L'enquête publique conjointe se déroulera en mairie de Le Minihic-sur-Rance (place de l'église, 35700 Le Minihic-sur-Rance) du lundi 6 mai 2019 à 8 h 30 au vendredi 7 juin à 17 h 00 inclus, soit pendant 33 jours. Mme la commissaire-enquêteur recevra les publics les :  
- Mardi 7 mai de 8 h 30 à 12 h 00.  
- Mardi 20 mai 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.  
- Vendredi 7 juin de 14 h 00 à 17 h 00.  
Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet [www.le-minihic-sur-rance.fr](http://www.le-minihic-sur-rance.fr) en mairie de Le Minihic-sur-Rance aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi - mercredi - vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00).  
Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :  
- soit sur les registres d'enquêtes en mairie,  
- soit les adresser par courrier postal à la Mairie, avec la mention : Objet: PLU, à l'attention de Mme la commissaire-enquêteur (Mairie, place de l'église, 35700 Le Minihic-sur-Rance) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.minihic@orange.fr](mailto:enquetepublique.minihic@orange.fr)  
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend pour chacune des deux procédures :  
- le projet de PLU arrêté complété par une évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête,  
- le bilan de la concertation (pour la révision allégée),  
- les avis émis sur le projet de PLU,  
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.  
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Le Minihic-sur-Rance et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.  
Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

## Vie des sociétés

7200847701 - VS  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société par acte sous-seing-privé, en date du 1 avril 2019, à Saint-Malon-sur-Mer.  
Dénomination : EARL LA RABINE.  
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée.  
Siège social : 6, La Noe-Grignon, 35750 Saint-Malon-sur-Mer.  
Objet : Exercice de l'activité agricole au sens de l'article L311-1 du code rural.  
Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 7 500 euros.  
Montant des apports en numéraire : 7 500 euros.  
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions sont soumises à un agrément préalable des associés.  
Gérant : M. Bruno LESIAIGNE, demeurant 12, La Ville-les-Chotels, 35750 Saint-Malon-sur-Mer.  
La société sera immatriculée au RCS de Rennes.  
Pour avis.  
Le gérant.

7200262401 - AA  
Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à :  
- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement Fonds de jardins - Grande Rue  
sur la commune de Saint-Jouan-des-Guérets  
- la cessibilité des terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande de L'EPF de Bretagne, une enquête publique préalable à :  
- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement Fonds de jardins - Grande Rue ;  
- la cessibilité des terrains à exproprier pour permettre la réalisation de ce projet.  
Seront déposés à la mairie de Saint-Jouan-des-Guérets pendant 21 jours consécutifs, (et consultables sur <http://www.mairie-saintjouan.fr> et sur [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)) du jeudi 09 mai 2019 au mercredi 29 mai 2019 inclus, les dossiers :  
- de demande de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête publique ;  
- d'enquête parcelaire ainsi qu'un registre d'enquête parcelaire ;  
afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations sur le projet et sur les limites des biens à exproprier ou les adresser par écrit ou par voie électronique (contact@stjouis.com), impérativement avant la clôture de l'enquête, à la commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Saint-Jouan-des-Guérets - 4, place de la Mairie, 35430 Saint-Jouan-des-Guérets.

Mme Michèle PHILIPPE, commissaire-enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de Saint-Jouan-des-Guérets, les :  
- Jeudi 09 mai 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.  
- lundi 20 mai 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.  
- mercredi 29 mai 2019 de 14 h 00 à 16 h 00.  
Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel la commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Saint-Jouan-des-Guérets ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.  
Rennes, le 4 avril 2019  
Pour le Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Denis OLAGNON.

7201030501 - VS

## CERFRANCE BROCLIANDE

**EARL DE LA LANDE BARBOT**  
Siège social : La Lande-Barbot \* 35113 DOMAGNÉ  
au capital social de 8 000 euros  
422 653 980 RCS Rennes

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

Selon décisions collectives des associés, en date du 31 décembre 2018, les associés ont approuvé à l'unanimité la démission de M. Alain MILON de ses fonctions de coprésident de la société, à compter du 31 décembre 2018.  
Pour insertion, la cogérance.

**Infogrefe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.**

Le Greffe du Tribunal de Commerce de St-Malo